



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2024

DÉLIBÉRATION n° 2

Date de convocation

27-05-2024

Date d'affichage

27-05-2024

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 10

votants : 13

Objet : Attribution des Aides Facultatives

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Murielle GOTIN Vice-Présidente du CCAS à 18h30.

Présents : Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - Mme E. NOËL -
Mme R. COCHET - M. E. ALAMAMY - Mme C. LAFONT - M. P. CHAREIL -
Mme M-L PINGARD - M. F. AUZANNEAU - Mme M. DUPUIS

Absents représentés : M. G. GEOFFROY par Mme M. GOTIN
Mme M. HODOT par Mme M. GEORGET - M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY

Absents excusés : M. D. ROUSSAUX - M. Y. LERAY - Mme A. ADJELI -
Mme A. MARCHIVE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L 123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°1 du 6 septembre 2012 approuvant les critères des aides facultatives délivrées par le Conseil d'Administration du CCAS,

VU la délibération n° 1 du 15 décembre 2022 approuvant la convention fonds de solidarité et de développement durable avec SUEZ.

VU la délibération n° 3 du 15 février 2018 approuvant les modalités d'attributions des aides pour le départ en séjour scolaire délivrées par le Conseil d'Administration du CCAS,

Après avoir entendu la présentation des dossiers par le rapporteur,

Le Conseil d'Administration,

DÉCIDE de l'octroi des aides facultatives du 30 mai 2024 ainsi qu'elles suivent :

DIT que 5 dossiers ont été acceptés tel qu'indiqués par les votes ci-dessous :

5 dossiers : Pour : 13 - Partiel : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0

DIT que 1 dossier a été refusé tel qu'indiqué par les votes ci-dessous :

1 dossier : Pour : 0 - Partiel : 0 - Contre : 12 - Abstention : 1

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le 11/06/2024

ID : 077-267708410-20240531-99_300520242-DE

DÉCIDE d'attribuer une aide pour le départ en séjour à 4 familles qui remplissent les contributions d'attributions,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'année en cours aux articles suivants : 5235 6562 et 5210-6562

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 31 mai 2024

**Pour le Président du CCAS et par délégation,
La Vice-Présidente**



Murielle GOTIN

Exécutoire le :